



Interdiction chiens ou animaux

Par **boucheix**, le **13/02/2012 à 19:52**

Bonjour,

a ton le droit de marquer dans un bail interdit aux chiens
merci d'avance

Par **cocotte1003**, le **13/02/2012 à 19:59**

Bonjour, non c'est une clause abusive sauf pour les chiens dangereux, normalement de
premiere catégorie, cordialement

Par **amajuris**, le **13/02/2012 à 20:04**

bjr,

un bail de location ne peut pas interdire de posséder des animaux domestiques.

L'article 10-1 de la loi du 9 juillet 1970, précise que " est réputé non écrite toute stipulation
tendant à interdire la détention d'un animal dans la mesure ou elle concerne un animal

familier ". sous réserve que l'animal de cause aucun dommage, ni aucun trouble de

jouissance. Par contre vous pouvez vous voir interdire la détention de plus d'un animal, soit
par le bail, soit par le règlement de copropriété

cdt